

Guide d'évaluation des risques



Ambulanciers



Ce guide a été réalisé par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et les Services de Santé au Travail de la région des Pays de la Loire.

Il comprend :

- les principes de l'évaluation des risques,*
- une méthode simple d'évaluation,*
- la liste des unités de travail les plus fréquentes dans votre activité,*
- un exemple de « grille » d'évaluation pour une unité de travail,*
- quelques exemples de dangers et de mesures de prévention,*
- une grille d'évaluation vierge à photocopier pour vous permettre de rédiger votre « document unique ».*

Nota : ce guide concerne les ambulanciers, les véhicules sanitaires légers et le transport des corps.

PRINCIPES

Le décret du 5 novembre 2001 impose aux entreprises de réaliser l'évaluation des risques professionnels et de la formaliser dans un document unique (support papier ou informatique).

Il ne s'agit que d'une étape dans un processus global précisé par la loi du 31 décembre 1991.

Quelle que soit la méthode employée par l'entreprise pour évaluer ses risques professionnels, la clé du succès passe par le respect de quelques principes de base.

L'évaluation n'est pas une fin en soi

L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise, en tenant compte des priorités.

La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise

Même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.

L'évaluation des risques est une démarche collective

Les salariés eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche afin de permettre une meilleure prise en compte de la réalité du travail.

L'évaluation n'est pas une démarche éphémère

L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour annuelles ou à l'occasion de modification de la production, d'agrandissement des locaux, ...

Vocabulaire

Dommmage :

Lésion ou atteinte à la santé

Danger :

Cause capable de provoquer un dommage

Situation dangereuse :

Salarié en présence d'un danger

Risque :

Combinaison de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition des salariés à un danger

MÉTHODE



Faire l'inventaire

des unités de travail dans l'entreprise (postes, familles de postes, métiers ou lieux de travail...).

Identifier

les situations dangereuses liées à chaque unité de travail.

Estimer

pour chaque situation dangereuse :

La gravité des dommages potentiels

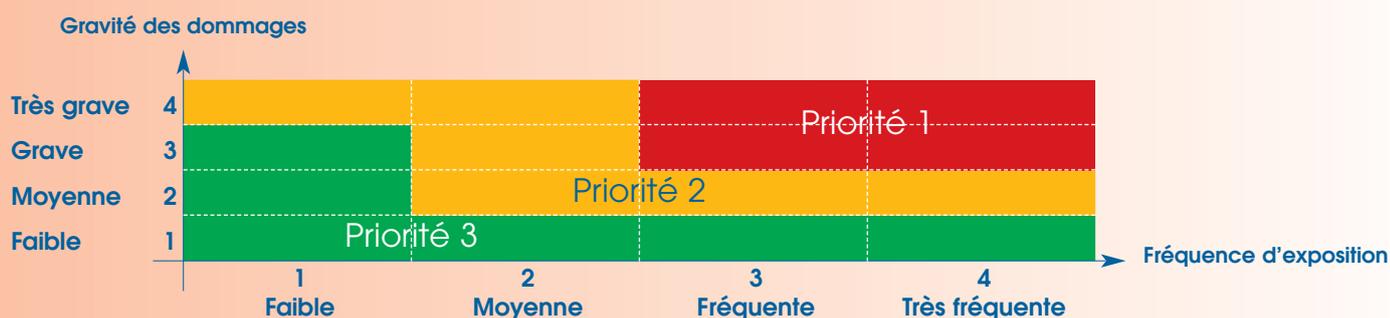
- | | |
|---------------|--|
| 1. Faible | Accident ou maladie sans arrêt de travail |
| 2. Moyenne | Accident ou maladie avec arrêt de travail |
| 3. Grave | Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle |
| 4. Très grave | Accident ou maladie mortel |

La fréquence d'exposition des salariés aux dangers

- | | |
|-------------------|---|
| 1. Faible | Exposition de l'ordre de une fois par an |
| 2. Moyenne | Exposition de l'ordre de une fois par mois |
| 3. Fréquente | Exposition de l'ordre de une fois par semaine |
| 4. Très fréquente | Exposition quotidienne ou permanente |

Hiérarchiser

les risques pour déterminer les priorités du plan d'actions :



Remarques

Pour démarrer votre réflexion, vous pouvez examiner les maladies, accidents et incidents survenus dans votre entreprise. Les échelles de gravité et de fréquence sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction de l'entreprise. La grille d'évaluation renseignée est proposée à titre d'exemple et ne peut, en aucun cas, remplacer votre document unique.

UNITÉS DE TRAVAIL

ET PRINCIPAUX RISQUES

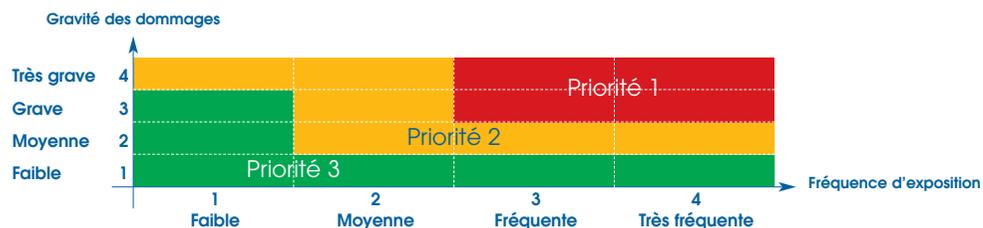
Liste des unités de travail

- 1 *Conducteur - ambulancier*
- 2 *Agent administratif*
- 3 *Mécanicien*

Liste des principaux risques

- 1 *Risque lié à la manutention manuelle et aux gestes et postures*
- 2 *Risque biologique*
- 3 *Risque lié aux circulations et aux déplacements*
- 4 *Risque de chute*
- 5 *Risque lié à l'organisation*
- 6 *Risque lié aux manutentions mécanisées*
- 7 *Risque lié aux machines et aux outils*
- 8 *Risque toxique*
- 9 *Risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure*
- 10 *Risque d'incendie et d'explosion*
- 11 *Risque lié à l'électricité*
- 12 *Risque lié aux rayonnements*
- 13 *Risque lié aux ambiances thermiques et lumineuses*
- 14 *Autres (la liste proposée n'est pas exhaustive)*

GRILLE D'ÉVALUATION



Unité de travail :

Conducteur

Date :

20/12/04

Rédacteurs :

P. DUPONT et D. MARTIN

Nbre de salariés :

3

Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risques		Niveaux priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Fréqu.		existantes	à proposer
Le salarié effectue 80 000 km/an.	Traumatismes consécutifs aux accidents de la route.	4	4	1	Consignes de prudence	Formation post-permis. Interdire l'utilisation du téléphone en roulant.
	Maux de dos, fatigue.	2	4	2		Veiller lors de l'achat d'un nouveau véhicule aux possibilités de réglage du siège du conducteur.
Le salarié déplace un patient.	Lombalgie	3	3	1	Brancard	Formation à la manutention des personnes à mobilité réduite.
Le salarié est en présence d'un client violent.	Stress	1	2	3		Formation à la gestion des situations conflictuelles.

lié à la manutention manuelle et aux gestes et postures

C'est un risque de blessure et dans certaines conditions, de maladie professionnelle consécutives à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, de mauvaises postures.

dangers et/ou situations dangereuses

Manutention des patients :

✗ Manutention de personnes lourdes, handicapées ou à mobilité réduite

✗ Utilisation de matériel lourd, encombrant, mal entretenu, non homogène

Entretien des véhicules :

✗ Manutention de fûts (huile, liquide de refroidissement, détergent pour laveuse haute pression ...)

✗ Changement des pneumatiques

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Prendre des renseignements dès la prise d'appel sur :
 - l'état de la personne
 - la configuration des locaux
 - la disponibilité de moyens d'aide à la manutention
 - la présence d'une personne valide pour aider
- ✓ S'équiper de matériel performant : brancard, chaise ...
- ✓ Former le personnel à la manipulation de personnes à mobilité réduite
- ✓ Lors de l'acquisition de matériel, prendre en compte le poids des équipements, la facilité d'utilisation et d'entretien, la standardisation
- ✓ Former le personnel à l'utilisation du matériel
- ✓ Assurer l'entretien régulier du matériel
- ✓ Utiliser des porte-fûts
- ✓ Former le personnel aux gestes et postures

C'est un risque d'infection ou d'allergie lié à l'exposition à des agents biologiques (Hiv, hépatites, bactéries, champignons, virus ...). Il concerne les salariés, leurs collègues, leur famille et les autres patients. C'est aussi un risque sanitaire lié au non respect des règles d'hygiène élémentaires.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Contact avec des patients ou des corps.
- ✗ Manipulation de produits physiologiques :
 - Poches de sang, matériel médical souillé ...
- ✗ Désinfection des véhicules ...
- ✗ Vêtements de travail non portés ou entretenus irrégulièrement
- ✗ Les salariés ne se lavent pas les mains après une intervention ou utilisent des produits inadaptés
- ✗ Absence de sanitaires et de vestiaires ou locaux mal entretenus
- ✗ Les salariés fument, s'alimentent dans les locaux communs et dans les véhicules

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Vaccination du personnel
- ✓ Utilisation systématique de gants lors des interventions
- ✓ Former et informer le personnel sur le risque biologique
- ✓ Établir, en relation avec le médecin du travail, un protocole pour les accidents exposant au sang
- ✓ Mettre à disposition des vêtements de travail en nombre suffisant
- ✓ Faire entretenir les vêtements de travail par une entreprise spécialisée
- ✓ Rappeler la nécessité de se laver les mains après chaque intervention, avant de s'alimenter, avant et après le passage aux WC
- ✓ Mettre à disposition des produits adaptés pour le lavage des mains
- ✓ Mettre à disposition des sanitaires et des vestiaires en nombre suffisant, régulièrement entretenus
- ✓ Rappeler l'interdiction de fumer et de s'alimenter sur les lieux de travail et dans les véhicules

C'est un risque de blessure résultant d'un accident de circulation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Entrées (et sorties) fréquentes des véhicules dans les locaux de l'entreprise
- ✗ Circulation sur la voie publique
- ✗ Intervention sur la voie publique
- ✗ Accès aux cabinets médicaux
- ✗ Planning trop chargé ou aléas dus à des retards lors de la prise en charge de patients, à des embouteillages

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Aménager la signalisation (feux, panneaux, marquage au sol ...) en coordination avec les collectivités locales
- ✓ Entretien périodiquement des véhicules
- ✓ Réactualiser la formation du personnel sur la manière de conduire en sécurité (respect du code de la route)
- ✓ Respecter les temps de repos
- ✓ Interdire de téléphoner pendant les trajets
- ✓ Pour tous les véhicules, y compris les taxis collectifs, acquérir des véhicules équipés d'Abs et d'air bag
- ✓ Interdire l'alcool au volant
- ✓ Vérifier périodiquement l'aptitude médicale
- ✓ Rendre obligatoire le port systématique d'un vêtement à haute visibilité (couleurs et bandes réfléchissantes normalisées)
- ✓ Signaler la zone d'intervention (feux, balises...)
- ✓ Intervenir auprès des médecins pour aménager un emplacement réservé aux ambulances
- ✓ Organiser la régulation (prévoir par exemple un équipage de secours)
- ✓ Ne pas établir un planning imposant des vitesses excessives

Le RISQUE de chute

C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne.

La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine ou de mobilier.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Locaux exigus, encombrés, mal éclairés ...
- ✗ Circulation des salariés près des fosses d'entretien des véhicules
- ✗ Accès difficile au domicile des patients (étages, absence de place de stationnement à proximité ...)
- ✗ Utilisation d'échelles en mauvais état pour accéder à des zones de stockage (mezzanine au dessus des bureaux, quai ...)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Dégager et éclairer les passages
- ✓ Couvrir les fosses d'entretien ou mettre en place des barrières rigides et amovibles autour des fosses
- ✓ Demander des renseignements sur l'accessibilité dès la prise d'appel
- ✓ Proscrire les échelles, installer des escaliers fixes et des protections périphériques (garde corps rigides)
- ✓ Vérifier la résistance des sols
- ✓ Mettre à disposition des chaussures antidérapantes et assurer un bon maintien du pied

Le RISQUE lié à l'organisation

C'est un risque de retentissement de l'organisation du travail sur l'état physique et mental du salarié.

dangers et/ou situations dangereuses

- Stress lié à l'exposition à des situations difficiles :**
- ✗ Intervention sur des blessés graves ou des patients atteints de maladies graves,
 - ✗ Transport de personnes décédées,
 - ✗ Absence de régulation des appels téléphoniques
 - ✗ Mauvaise appréciation des délais entre les missions...

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Prévoir la prise en charge éventuelle par le médecin du travail
- ✓ Respecter les temps de travail/repos
- ✓ Planifier les missions le plus en amont possible
- ✓ Prévoir des zones tampon dans l'emploi du temps pour absorber les aléas

Cette fiche concerne toute manutention à l'exclusion des manutentions manuelles. Le risque est lié au fonctionnement de l'appareil de levage, à la charge manutentionnée et à l'environnement.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation de ponts élévateurs, chèvres, palans (et leurs accessoires) pour l'entretien des véhicules

Exemples

mesures de prévention

- ✓ S'assurer que les performances du matériel utilisé sont en rapport avec les charges à lever
- ✓ Former le personnel à l'utilisation
- ✓ Vérifier régulièrement l'état des différents équipements et accessoires de levage
- ✓ Faire contrôler le pont une fois par an par un organisme spécialisé et effectuer les travaux demandés

C'est un risque de blessure par l'action mécanique (coupure, écrasement...) d'une machine, d'un outil portatif ou à main.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Montage et équilibrage des roues
- ✗ Utilisation de perceuses, meuleuses
- ✗ Utilisation de machines portables
- ✗ Utilisation de laveurs haute pression pour laver les véhicules

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Mettre en conformité les machines fixes et portatives
- ✓ Utiliser les machines suivant les prescriptions du constructeur
- ✓ Veiller au port des équipements de protection individuelle adaptés (lunettes, gants, chaussures ...)

Le RISQUE toxique

C'est un risque d'intoxication, de brûlure par inhalation, ingestion ou contact avec la peau de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Il peut en résulter des maladies professionnelles.

dangers et/ou situations dangereuses

- x Utilisation de produits d'entretien (huile, liquide de lave glace, liquide de refroidissement, aérosols, détergents ...) et de produits désinfectants

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Faire l'inventaire de tous les produits
- ✓ Éliminer les produits non identifiés et les produits non utilisés
- ✓ Se procurer les Fiches de Données de Sécurité (FDS) auprès des fournisseurs et les archiver
- ✓ Transmettre un exemplaire de chaque fiche au médecin du travail
- ✓ Établir une fiche sécurité par produit
- ✓ Respecter les règles d'utilisation et de stockage indiquées sur les FDS
- ✓ Stocker les produits dans un local spécifique, aéré et fermé à clef, et restreindre l'accès à ce local aux personnes désignées

Le RISQUE lié à l'intervention d'une entreprise extérieure

C'est un risque d'accident lié à l'intervention d'une entreprise intervenante dans une entreprise utilisatrice : co-activité et méconnaissance des risques liés à l'activité de l'autre entreprise.

dangers et/ou situations dangereuses

- x Exemples d'entreprises intervenantes :
 - Entretien, maintenance
 - Nettoyage des locaux ou des équipements
 - Sociétés de surveillance
 - Travaux de maçonnerie
- x Méconnaissance par l'une des entreprises des risques de l'autre entreprise :
 - Locaux de l'entreprise utilisatrice inconnus de l'entreprise intervenante
 - Nuisances (physiques, chimiques, biologiques ...) générées par l'une ou l'autre entreprise
 - Partage des accès et des espaces de travail

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Effectuer une inspection commune avant l'intervention
- ✓ Communiquer à l'entreprise intervenante les risques liés à votre activité
- ✓ Établir en commun un plan de prévention (consignes adaptées et information du personnel des deux entreprises)
- ✓ Assurer un suivi commun des longues interventions

d'incendie et d'explosion

C'est un risque de brûlure de personnes consécutif à un incendie ou à une explosion.

Des dégâts matériels peuvent être occasionnés.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Utilisation et stockage d'oxygène
- ✗ Utilisation de produits inflammables (alcool, produits de nettoyage ...)
- ✗ Chargement et déchargement de carburant

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Former le personnel aux dangers liés à l'utilisation et au maniement des bouteilles d'oxygène
- ✓ Limiter la quantité d'oxygène stockée
- ✓ Interdire de fumer lors de la manipulation de ces produits
- ✓ Installer des extincteurs adaptés dans les véhicules et les locaux, signaler les emplacements
- ✓ Sécuriser les aires de chargement de carburant : extincteurs, sable ...
- ✓ Entraîner le personnel à la manipulation des moyens d'extinction
- ✓ Faire vérifier annuellement le matériel d'extinction

lié à l'électricité

C'est un risque de brûlure ou d'électrisation consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Conducteur nu sous tension accessible (armoires électriques ouvertes, câbles détériorés ...)
- ✗ Utilisation du Défibrillateur Semi Automatique (Dsa)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Faire vérifier annuellement les installations électriques par du personnel qualifié (entreprise ou organisme de contrôle)
- ✓ Habilitier le personnel intervenant sur des installations électriques
- ✓ Former les salariés appelés à utiliser un Dsa et les recycler régulièrement

Le RISQUE lié aux rayonnements

C'est un risque de destructions tissulaires locales ou généralisées et/ou d'effets irréversibles sur la santé.
Le risque est fonction de la dose absorbée.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Aide au maintien des patients dans la salle de radio
- ✗ Présence des salariés pendant les radiographies

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Proscrire la présence des salariés dans les salles de radiographie pendant les expositions
- ✓ Informer le personnel des risques liés aux rayonnements
- ✓ Prendre connaissance des zones à accès réglementé et les faire respecter

Le RISQUE lié aux ambiances thermiques et lumineuses

C'est un risque d'inconfort, qui peut conduire à une baisse de vigilance ou de précision des gestes qui augmente le risque des accidents.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Intervention et circulation pendant les périodes chaudes, les périodes froides et les intempéries
- ✗ Défaut d'éclairage au poste de travail, dans les zones de passage, aux accès extérieurs

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Équiper les locaux et les véhicules de climatisation
- ✓ Mettre à disposition du personnel des boissons fraîches ou chaudes suivant la saison
- ✓ Mettre à disposition du personnel des tenues adaptées
- ✓ Privilégier l'éclairage naturel
- ✓ Adapter l'éclairage à la tâche
- ✓ Équiper les accès de l'entreprise d'un système d'allumage automatique des luminaires
- ✓ Aménager les postes de travail informatiques avec écran (stores, vitres teintées ...)
- ✓ Faire entretenir régulièrement l'éclairage par une personne habilitée

CRAM DES PAYS DE LA LOIRE
2, place de Bretagne
44932 Nantes cedex 9
www.cram-pl.fr

 Téléphone 02 51 72 84 00
Télécopie 02 51 82 31 62